

Image not found or type unknown



Témoignage contre IFDP, demande de création de collectif

Par **Gegecb**, le **13/01/2014** à **12:16**

Bonjour, rnJ'ai suivi une formation de Délégué pharmaceutique chez IFDP et je l'ai terminer avec obtention de leurs certificat. rnCependant, je n'ai trouvé aucune société ou laboratoire pharmaceutique qui recrute avec ce simple certificat, car au minimum il faut un Bac+2. Quand j'ai passé cette formation , j'ai indiqué mon niveau d'étude et à aucun moment on m'a dit qu'il était insuffisant pour ce métier. De plus, je tiens à préciser que pour le moment aucune proposition de leurs part n'a eût lieux. rnJe pense engagé une action juridique à leur encontre pour publicité mensongère et j'espère recevoir un maximum de témoignage et pour quoi pas monter une action collective à leurs encontre. rnMerci de m'avoir lu.

Par **Drou29**, le **20/05/2016** à **17:21**

Bonjour, rn rnJ'ai également suivi la formation de délégué pharmaceutique avec l'IFDP. Seulement 15 jours avant le stage sur Paris je me rend compte que le certificat n'est pas reconnu. Je suis dans le même cas dans le sens ou je n'ai que le bac comme diplôme et je pensais pas que le bac+2 minimum était requis pour obtenir un poste de DP. Je serai d'avis de s'unir pour dénoncer cet organisme de publicité mensongère. Ne pouvant plus résilier mon contrat avec eux, il date d'aout 2015, je suis dépitée. Que faire alors que nous sommes rendu au bout d'une formation qui ne nous servira pas lors de candidatures à des poste de délégués pharmaceutique ?

Par **morobar**, le **20/05/2016** à **18:08**

Bjr, que le certificat n'est pas reconnu
Reconnu par qui ?
Aucun diplôme n'est exigé pour devenir délégué pharmaceutique ou visiteur médical.
C'est le genre de formation qui acquiert une réputation dans le milieu visé, qu'elle soit bonne ou mauvaise.
Il n'y a donc aucun mensonge, sauf s'il est écrit quelque part que la formation prépare à un concours/examen d'état ou à un titre reconnu par la commission nationale des titres.
Si vous voulez participer à une éventuelle action de groupe, sachez que seules les 16 organisations de consommateurs agréées peuvent la mener.
Il faut donc consulter ces 16 organisations pour savoir si une action est envisagée/envisageable.

Par **gaels**, le **12/07/2016** à **16:06**

bonjour, je me suis fait avoir et je déconseille à toute les personnes qui souhaitent subvenir à leur besoin d'aller dans cette école.
Je quittais mon poste et voulais me reconvertir, j'ai entendue parler de cette formation je me suis renseignée et les conseillères avec qui vous faites le test vous enrôlent dans l'école.
Vous dit même au chômage vous pouvez être dans la possibilité de payer.
Maintenant mon chômage je ne peut plus me retourner car cette école aujourd'hui ne vous trouvera aucune solution être en plus leur service soit disant de médiation ne l'est pas si vous avec une certaine femme s.nicol elle est plus que exécrationnelle.
Elle ne trouve aucune solution crie sur les étudiants et leur raccroche au nez.
bonjour, je me suis fait avoir et je déconseille à toute les personnes qui souhaitent subvenir à leur besoin d'aller dans cette école.
Je quittais mon poste et voulais me reconvertir, j'ai entendue parler de cette formation je me suis renseignée et les conseillères avec qui vous faites le test vous enrôlent dans l'école.
Vous dit même au chômage vous pouvez être dans la possibilité de payer.
Maintenant mon chômage je ne peut plus me retourner car cette école aujourd'hui ne vous trouvera aucune solution être en plus leur service soit disant de médiation ne l'est pas si vous avec une certaine femme s.nicol elle est plus que exécrationnelle.
Elle ne trouve aucune solution crie sur les étudiants et leur raccroche au nez.
Je vous déconseille cette école et l'inscription est un piège.
Maintenant la seule solution pour moi est de faire appel à un ami avocat pour me tirer d'affaire car je me sent piégée par leur méthode et surtout par cette femme.
Bon courage à ceux qui y sont pour trouver un travail car le secteur licencié grave et signer pas ceux qui souhaitent venir.
Je vous déconseille cette école et l'inscription est un piège.
Maintenant la seule solution pour moi est de faire appel à un ami avocat pour me tirer d'affaire car je me sent piégée par leur méthode et surtout par cette femme.
Bon courage à ceux qui y sont pour trouver un travail car le secteur licencié grave et signer pas ceux qui souhaitent venir.